

Bretagne. Fichés par l'extrême droite : "Ce n'est pas que virtuel"

Lundi 9 avril, le directeur de publication d'un site d'extrême droite est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Rennes, suite au "fichage" de militants bretons membres d'associations d'aide aux migrants.



Des membres d'un groupuscule d'extrême droite, à Rennes, en mai 2015.

"Repérer, identifier, détruire." Depuis plusieurs mois, un site internet d'extrême droite diffuse des "notes de renseignement", fichant des militants "soutenant activement l'immigration clandestine" en Bretagne.

Enseignant membre du Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), fonctionnaire adhérent à l'association Un toit c'est un droit, archiviste militante homosexuelle, étudiante

féministe...

Le spectre est large.

Les membres des organisations de soutien aux migrants sont les plus représentés. Mais les "fiches" concernent aussi des militants LGBT, des responsables syndicaux et des citoyens, ciblés pour leurs activités artistiques ou de recherches.

Bio, photo, lieu de résidence

Trente personnes sont reportées sur ces "fiches" en Bretagne. Rapide biographie, photo et, parfois, adresses de résidence y sont notifiées.

"Maigre cohorte de pouilleux", "ultime nid de cafards"

Pour l'auteur de ces lignes, ils constituent "le dernier carré du marxisme purulent", "maigre cohorte de pouilleux", "ultime nid de cafards" (sic) qu'il convient "d'écraser" afin de faire triompher "l'avant-garde nationaliste" et de finir de "démanteler l'imposture révolutionnaire, socialiste ou marxiste".

Tout un programme...

Qui n'amuse pas vraiment les intéressés, dont les "fiches" se trouvent à portée de clics, hébergées sur un site censé avoir été dé-référencé par Google, et dont le directeur de publication a été maintes fois condamné, notamment pour incitation à la haine raciale (six ans de prison ferme cumulés).

Renvoi devant le tribunal correctionnel

Lundi prochain 9 avril, ce dernier est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Rennes pour "incitation à la haine, diffamation, injures publiques et provocation à la commission de crimes et de délits". Cette audience intervient suite au dépôt collectif de 19 plaintes des militants fichés.

Menaces et appels malveillants

Courageusement réfugié à l'étranger depuis des années, l'intéressé ne se risquera vraisemblablement pas à l'audience. Peu importe pour les personnes fichées.

"Nous souhaitons que cette liste disparaisse, explique l'une d'entre elle au Mensuel de Rennes. Nous voulons aussi que le principe de ces fichages ne soit plus possible et que la justice prenne la mesure de ces choses là."

Depuis la mise en ligne de ces fiches, certains militants ont fait l'objet d'appels malveillants et de menaces. D'autres ont pu avoir quelques remarques lors d'entretiens d'embauche.

"Ce n'est pas que virtuel", témoigne la militante contactée.

La publication de ces fiches, à partir de décembre 2015, s'inscrit dans un contexte d'agitation mené par quelques groupuscules d'extrême droite, dont l'activisme est promu par la "fachosphère".

Un phénomène disséqué dans une enquête du Mensuel de Rennes d'avril 2017 (n°89), "Rennes la ville la moins FN de France".

➤ À lire sur le sujet : [Rennes. 450 personnes pour soutenir les "fichés"](#)